



Au plus près des habitants et de leur logement... !

Des questions sur la construction, le financement de l'accèsion à la propriété, l'urbanisme, les contrats, la location, la copropriété, ou la rénovation, la fiscalité immobilière Les conseillers juristes en droit immobilier de l'ADIL 31 sont là pour vous répondre et vous conseiller gratuitement.

L'efficacité de l'ADIL 31 repose sur les compétences de ses conseillers, spécialistes en droit immobilier.

Organisme sous convention avec le Ministère en charge du logement, l'ADIL apporte un conseil neutre et gratuit en toute objectivité.

Ainsi, proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, vendre, construire, louer ou rénover son logement.

Durant l'année 2018, près de 20 000 personnes sont ainsi venues chercher des renseignements auprès de l'ADIL 31, que ce soit à son siège à Toulouse comme dans ses permanences décentralisées.

L'ADIL 31 propose des plages de permanences téléphoniques pour des conseils simples (le lundi de 14h à 16h et du mardi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h), le RDV étant privilégié pour des situations plus complexes.

L'ADIL 31 met à disposition du public des dépliants mais aussi un site internet très documenté offrant la possibilité, via un formulaire contact, de poser ses questions par courriel.

Grâce à l'appui de la Communauté des Communes de la Save-au-Touch, une conseillère juriste de l'ADIL 31 sera à votre disposition sur rendez-vous :

A Plaisance du Touch – Maison des Associations, Place Frédéric Mistral – permanence de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi 26 septembre et Jeudi 28 novembre 2019

A Léguevin - Mairie de Léguevin – permanence de 8h30 à 12h

Vendredi 18 octobre et Vendredi 13 décembre 2019

A Lévignac – Mairie de Lévignac – permanence de 14h à 17h30

Vendredi 18 octobre et Vendredi 13 décembre 2019

Pour prendre RDV : 05 61 22 46 22 ou www.adil31.org